

## CHARTRE DE L'INTERVENANT EXTÉRIEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Je m'engage à :

- intervenir sous la responsabilité d'un enseignant et en accord avec le directeur d'école, qui peuvent, en cas de nécessité et à tout moment, intervenir pour résoudre toute difficulté dans le déroulement de l'activité, et le cas échéant interrompre celle-ci,
- respecter le règlement intérieur de l'école,
- m'exprimer et me comporter en toutes circonstances de manière adaptée,
- délivrer, si les services de l'éducation nationale en font la demande, un extrait du bulletin n°3 de mon casier judiciaire.

Je certifie sur l'honneur, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation privative de droits ou de libertés et reconnais être informé(e) que l'autorité académique se réserve le droit de consulter le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes conformément à l'article R.53-8-24 du code de procédure pénale.

J'atteste de l'exactitude de l'ensemble de mes déclarations et sais que toute fausse déclaration m'expose à des poursuites pénales.

J'ai pris connaissance qu'il peut être mis fin à tout moment par l'autorité académique à ma participation en tant qu'intervenant extérieur, en cas de manquement à mes engagements ou à ma demande.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :  
[ce.ia48dme@ac-montpellier.fr](mailto:ce.ia48dme@ac-montpellier.fr)